

Monsieur le Maire de Maisons Alfort

118 avenue du Général de Gaulle, 94700 Maisons Alfort

Monsieur le Maire,

Nous avons constaté que la Ville de Maisons Alfort appose des messages (voir photo) incitant les cyclistes à garer leurs vélos autrement qu'en les attachant à des grilles ou arbres, et à utiliser de préférence les arceaux prévus à cet effet.

Or les arceaux vélos sont souvent très occupés et parfois saturés au voisinage des stations de métro de la ligne 8 (Stade, Juilliottes, Ecole Vétérinaire) en raison de la rapide augmentation de la pratique du vélo. Sur la D19 nous avons compté plus d'une centaine de vélos en deux heures à la limite de Créteil et de Maisons Alfort, soit un trafic de l'ordre de 300 vélos par jour. C'est beaucoup plus qu'il y a quelques années. L'offre de stationnement actuelle est essentiellement destinée aux véhicules motorisés, mais elle devrait s'orienter davantage vers les vélos pour répondre à cette augmentation. En particulier, nous demandons davantage de parkings vélos à proximité de la station Maisons Alfort Stade où certains cyclistes semblent avoir utilisé les grilles pour s'y attacher.

Pour ce qui est de l'usure du mobilier urbain le reproche fait aux cyclistes nous semble exagéré. Une voiture est en moyenne cent fois plus lourde qu'un vélo et elle use donc beaucoup plus la chaussée, la peinture des passages protégés, les marquages au sol,.... Lui interdit-on pour autant de circuler ? Un emplacement de parking voiture prend autant de place au sol que 4 arceaux, soit 8 vélos. Lui interdit-on pour autant de stationner ? Et que dire des poids lourds qui endommagent souvent les bordures de trottoirs avec leur masse mille fois supérieure à celle d'une bicyclette....

Cela dit nos associations défendent aussi la mobilité des piétons et PMR : c'est parfois même inscrit dans leurs statuts. Elles ne cautionnent pas l'obstruction des trottoirs ou des pistes cyclables, quand bien même les parkings vélos seraient saturés. Dans nos vélo-écoles nous apprenons à nos stagiaires à respecter les trottoirs et les piétons, en toutes circonstances. Nous pensons aussi que les aménageurs publics doivent concevoir des pistes cyclables suffisamment larges et laissant assez de place aux piétons. A cet égard, les pistes tracées le long de la D19 à Maisons Alfort sont souvent en-dessous de la largeur minimale recommandée pour une piste cyclable (1,50 m par voie), et comme ces pistes ont été tracées sur les trottoirs, la largeur laissée aux piétons est souvent trop faible. Nous encourageons donc la Ville de Maisons Alfort à améliorer la qualité des pistes cyclables (largeur – séparation des piétons - visibilité - continuité aux intersections), en concertation avec le CD94.

Nous vous prions, Monsieur le maire, d'accepter nos meilleures salutations,

Associations signataires : MDB Place au Vélo Alfortville – MDB Ivry-Choisy-Vitry - Partage Ta Rue 94 – Place au Vélo St Maur





Madame, Monsieur,

L'utilisation du mobilier urbain pour accrocher votre vélo ou votre trottinette n'est pas autorisée. En effet, la réglementation interdit tout stationnement de ces véhicules sur le trottoir, d'autant plus lorsqu'ils sont accrochés aux grilles ou aux arbres de la commune.

Les systèmes anti-vols engendrent des dégradations, notamment sur la peinture des grilles, nuisant ainsi à leur pérennité, et sur l'écorce des végétaux, mettant en cause leur santé et leur survie.

De plus, ce stationnement réduit la largeur de passage sur le trottoir et empêche donc la bonne circulation des personnes en fauteuil roulant, des piétons en difficulté, des personnes âgées, et des enfants en poussette...

Des stationnements pour vélos sont disponibles à la sortie du métro Stade des deux côtés de l'avenue du Général Leclerc, et à proximité de l'arrêt Stade des bus 104 et 372, du côté des numéros pairs de cette avenue.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension, ainsi que sur votre aide pour préserver le cadre de vie de notre ville.

Bien cordialement.

Les services techniques de Maisons-Alfort

